

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 octobre 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 20 octobre 2021 à 20h30 dans la salle de la mairie de Lanta sous la présidence de Mr Marc MENGAUD, Maire de Lanta.

L'ordre du jour était le suivant :

- ◆ *Avenants aux contrats à durée déterminée du service périscolaire*
- ◆ *Contrat à durée déterminée pour service périscolaire suite à des départs*
- ◆ *Bons au personnel communal*
- ◆ *Dénomination et numérotation de voies :*
  - *lotissement Hameau de Jonquières*
  - *lotissement Clos de Saint Sernin*
  - *Route de Bourg Saint Bernard*
  - *Chemin du Tambour Bas*
  - *Chemin de Founaud*
- ◆ *Décision modificative budgétaire*
- ◆ *Cession de terrain au lieu-dit « Ancienne Gare d'Aurin »*
- ◆ *Fêtes de fin d'année : colis pour les personnes âgées*
- ◆ *Cession au CCAS du produit des ventes des concessions funéraires*
- ◆ *Choix du bureau d'études pour le dossier de la délégation du service public de l'assainissement collectif*

Présents : MMES et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, SOVA Nadine, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, MONTOYA Annie, BLANCHARD Michel, DAMIA SOTUS Aurélie, PEREZ Sabine, SICARD Didier, DIAZ Rémi, BEAUJARD Caroline, ESTIEU Sébastien, ZANET Jean Pierre, GERARD Corinne, MESSONNIER Aude

Excusés :

M. Christophe GAY

Mme BOUSQUET Valérie

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En préambule, Mr le Maire propose les comptes rendus des 11 mai et 24 août à la signature. Mme SOVA et Mme RANC mettent en sursis leurs signatures car elles souhaitent apporter des modifications.

### **I. Avenants aux contrats à durée déterminée du service périscolaire**

Mme DAMIA SOTUS expose qu'à la suite de départs au sein du service périscolaire (disponibilités et retraites) il est nécessaire de modifier les durées hebdomadaires de travail de plusieurs postes du service périscolaire pour compenser le besoin et réorganiser les plannings de travail. Ainsi 3 postes à 31 heures hebdomadaires passeront à 35 heures, un poste à 25 heures passe à 31 heures, un poste à 20 heures passe à 26 heures, un poste à 26 h passe à 32 heures, il est également nécessaire de recruter un agent contractuel pour une durée hebdomadaire de 32 heures. Les départs représentent un total hebdomadaire de 147 heures et la réorganisation génère un total hebdomadaire de 80 heures, soit une différence de 67 heures par semaine, 268 heures par mois générant une économie pour la commune. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces propositions.

Handwritten signatures and initials in blue ink: JPZ, VB, ADS, AM, ES, F.R, CB, and a small signature at the bottom right.

## II. Bons au personnel

M. LELEU rappelle les modalités d'octroi de bons au personnel communal en 2020. Le montant alloué maximum est de 150 € et devient dégressif selon les absences : - 10 % à partir de 8 à 10 jours ; - 25 % de 11 à 20 jours ; - 50 % 21 à 30 jours. Au-delà de 30 jours c'est un forfait de 30 euros. M. LELEU propose de reconduire ce mode de dévolution pour 2021 en précisant que cela fait cinq années que ce principe est approuvé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi de bons au personnel communal pour 2021 selon cette formule.

## III. Dénomination et numérotation de voies

M. ZANET rend compte du travail sur les numérotations et dénominations des voies des lotissements en cours de réalisation ainsi que les numérotations dans les hameaux de la commune et de certains lieux dits densifiés. Ces numérotations sont rendues nécessaires notamment pour identifier les lieux d'habitation pour la pose fibre par les opérateurs qui veulent des numérotations notamment sur les lieux-dits. Il précise que les dénominations de voies et numérotations concernent notamment les secteurs : *lotissement Hameau de Jonquières : lotissement Clos de Saint Sernin, Route de Bourg Saint Bernard, Chemin du Tambour Bas, Chemin de Founaud. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.*

## IV. Décision modificative budgétaire

M. LELEU expose qu'il y a lieu sur la section d'investissement de procéder à une diminution de crédits au sein de l'opération 405 depuis la ligne équipements communaux et techniques divers pour les imputer en augmentation de crédits à la ligne des immobilisations corporelles chapitre 21. Cela concerne l'acquisition d'un tracteur tondeuse dont l'imputation budgétaire était incorrecte. Le montant du transfert de crédits est de 5004.25 €. La dépense concernée reste imputée en section d'investissement, il s'agit de corriger la ligne d'imputation. Par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire.

## V. Cession de terrain au lieu-dit « Ancienne gare d'Aurin »

M. DIAZ rappelle qu'un riverain du chemin de l'ancienne gare d'Aurin a demandé la cession par la commune d'une petite partie de l'emprise de ce chemin desservant sa propriété afin de pouvoir mettre un portail et améliorer l'accès à sa maison. M. DIAZ rend compte de la visite des lieux et précise que la partie concernée ne présente aucun intérêt pour la commune s'agissant d'une friche située en contrebas du virage. Il s'agit d'une zone non exploitable d'une superficie de 341 m<sup>2</sup>.

M. LELEU fait une comparaison avec la vente récente de terrain à M. EXPERT pour du terrain situé en zone constructible dont le prix a été fixé à 20 € par m<sup>2</sup>. Il propose au conseil municipal une cession à 5€ par m<sup>2</sup> du fait qu'il s'agit de terrain en zone agricole. Répondant à la question d'un membre de l'assemblée, il précise que le prix de l'hectare de terrain agricole varie de 12000 à 15000 €, soit un prix au m<sup>2</sup> allant de 1.20 à 1.50 € selon le terrain. L'acquéreur aura à sa charge les frais de géomètre et de notaire. Après discussion, le conseil municipal par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 absence, approuve la cession de terrain en bordure du chemin de l'ancienne gare d'Aurin au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

## VI. Fêtes de fin d'année : colis aux personnes âgées

Mme BEAUJARD rappelle que les colis de fin d'année pour les seniors avaient été distribués en mars. Cette année il faut choisir soit un repas soit un colis ou autre formule. M. LELEU précise que le repas organisé est plus chaleureux et il pourrait être complété par un colis pour les personnes qui n'auraient pu y participer. Le repas ayant lieu habituellement fin janvier, les personnes n'y participant pas attendraient leurs colis jusqu'à ce moment pour recevoir leur colis. M. DIAZ préconise une inscription

au repas avant fin décembre pour savoir à qui distribuer les colis. Par ailleurs le pass sanitaire peut se révéler discriminatoire pour participer au repas pour les personnes qui n'en seraient pas pourvues. M. DIAZ n'est pas favorable à prendre le risque d'un rassemblement dans le cadre de la reprise de l'épidémie. Mme PEREZ a vu des gens isolés et est favorable à l'idée du repas des séniors. M. LELEU propose d'attendre le prochain conseil municipal pour décider au vu de l'évolution de l'épidémie. Mme BEAUJARD propose de faire établir un devis.

#### **VII. Cession au CCAS du produit des ventes des concessions funéraires**

Mme BEAUJARD propose pour financer les actions du CCAS que le produit des ventes des concessions aux cimetières soient encaissés par le CCAS pour constituer de la trésorerie et faire avancer les projets. M. DIAZ évoque également la tarification du dépositaire qui pourrait intervenir après un délai de gratuité de quelques mois à définir. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces dispositions.

#### **VIII. Choix du bureau d'études pour le dossier de la délégation du service public de l'assainissement collectif**

M. LELEU rend compte de la réunion de la commission d'appel d'offres pour le choix du bureau d'études qui aura en charge la préparation du dossier de consultation et l'assistance à la commune en vue du choix du délégataire du service public d'assainissement collectif. Le délégataire actuel est SUEZ. A la suite de la consultation lancée deux offres ont été reçues : G4 INGENIERIE : 9720 € T.T.C. ayant obtenu une note de 72/100. Et PRIMA INGENIERIE : 8370 € T.T.C. ayant obtenu une note de 100 /100. L'offre retenue est celle de PRIMA INGENIERIE étant la mieux et la moins disante. Par ailleurs M. LELEU précise que PRIMA INGENIERIE avait déjà été retenu pour le précédent marché et sa prestation avait donné satisfaction. Par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le conseil municipal valide le choix de la commission d'appel d'offres.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, les sujets suivants sont évoqués :

- Mme PEREZ évoque le prochain conseil d'école du 15 novembre qui a pour ordre du jour le choix des horaires de l'école à la rentrée de 2022. Un sondage comportant trois propositions d'organisation de la semaine de classe est réalisé auprès des parents. Chaque parent délégué dispose d'une voix, chaque enseignant, y compris les remplaçants, dispose d'une voix et la mairie de deux voix. Mme PEREZ évoque un risque de déséquilibre.
- Mme BEAUJARD a dépouillé les questionnaires d'enquête du CCAS auprès des habitants retournés en mai et juin. Elle en présentera le bilan au cours d'une réunion publique qui aura lieu le 27 octobre et convie le conseil municipal à y participer
- M. ESTIEU demande quand auront lieu les prochaines réunions du PLU. Le planning va être demandé au bureau d'études .

La séance est levée à 21 H 10.